



## La majorité des répondants à notre consultation en a décidé : La CGT ne signe pas l'accord salarial 2022

A la CGT, nous respectons le vote majoritaire des salariés ! Comme en 2020, où à 55% le personnel était contre la « perte de la semaine de Noël » contre une AG de 2,4% !

### A chacun sa valeur

**Avec sa prime annuelle 52 fois supérieure\* à la Prime de Partage de la Valeur (PPV de 500 €) distribuée au personnel en 2022 sous condition d'acceptation d'une forte modération salariale (AG de 2,25% dont 0,56% d'effet de report en 2023), le PDG de l'ONERA partage-t-il les mêmes Valeurs que son personnel ?**

\*[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/bulletin-officiel/2016\\_pdf/boe\\_20160012\\_0000\\_0014.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/bulletin-officiel/2016_pdf/boe_20160012_0000_0014.pdf)



La CGT remercie les personnels qui se sont fortement mobilisés sur la consultation CGT du 12 au 14 septembre dernier (300 personnes). Il ressort de cette consultation un certain clivage des salariés sur l'acceptation ou non du projet de la Direction mais aussi le constat de la faiblesse des AG 2022 et des mesures non pérennes dans le projet de la Direction et un rejet très important de la méthode de négociation imposée par notre Direction.

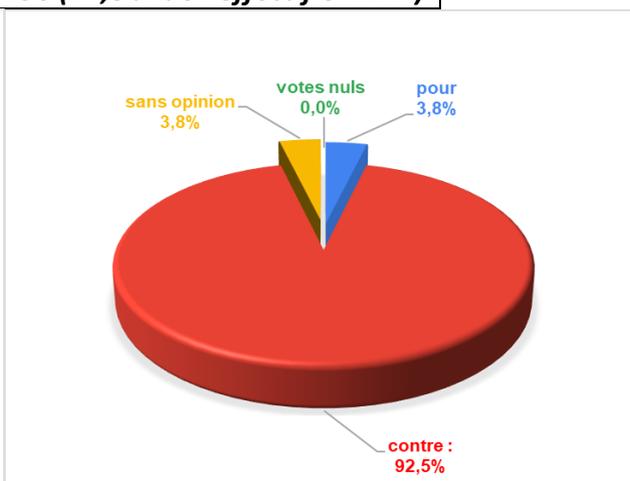
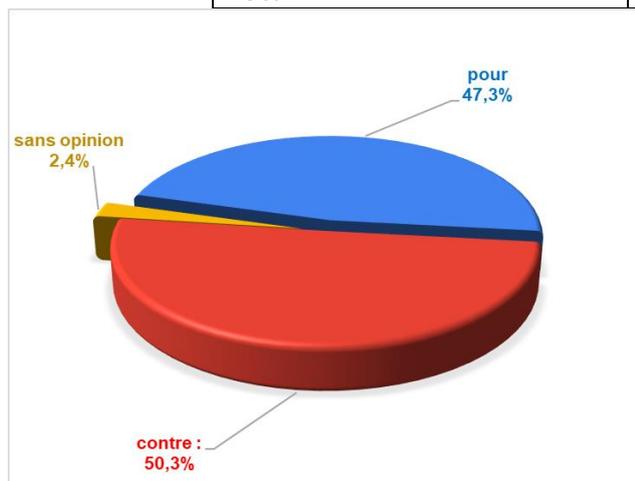
La Direction a en effet confirmé son chantage à la signature portant sur une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 500 € pour contraindre les Organisations Syndicales, avec le même cadrage à 3,7%, à accepter des mesures salariales pérennes 2022 plus modérées à l'ONERA (4%) qu'au CNES (5%) et des AG plus modérées à l'ONERA (2,25%) qu'au CNES (3,6%).

### Par souci de transparence, voici les résultats exhaustifs de la consultation du personnel organisée par la CGT :

A l'issue du dernier projet d'accord reçu par la Direction le vendredi 9/9 à 19h, la CGT s'est mobilisée pour vous proposer dès le lundi 12/9 à 16h30 une consultation de l'accord salarial. Sur 2 jours, vous avez été 302 à répondre à notre consultation (6 adresses mails étaient erronées → vote nul). **Merci à toutes et tous !**

**taux de participation 15,1% - Tous les commentaires des votants sont [ici](#), très nombreux et pertinents**

<b>pour</b>	<b>140</b>	<b>47,3%</b>
<b>contre</b>	<b>149</b>	<b>50,3%</b>
<b>sans opinion</b>	<b>7</b>	<b>2,4%</b>
<b>Total</b>	<b>296 (14,8 % de l'effectif ONERA)</b>	



***Vous avez été nombreux à vous mobiliser depuis mars 2022 en signant à près de 300 notre [pétition](#) CGT, vous avez participé aux [Assemblées Générales](#) et [actions intersyndicales](#) ou [inter-epics](#).***

Avec l'inflation galopante depuis mars 2022, la CGT avait ajusté ses revendications d'une [AG de 7,4% dès le 21 juillet](#) compatible avec le cadrage connu de 3,7% de tous les EPICS, y compris en mobilisant l'effet de report. **Nous avons demandé que la semaine de Noël nous soit rendue en compensation et pour 2,4% : Pas question !**

***La Direction a attendu le 29 juillet pour nous communiquer un accord avec un chantage sur une prime PPV qu'aucune Organisation Syndicale n'avait demandée. A notre connaissance, aucun autre EPIC n'a agi de la sorte !!!***

La CGT vous a invité à vous mobiliser pour le [30 août](#), et aussi avec la CFE-CGC le [6 septembre](#) sur la base d'une [proposition alternative CGT/CFE-CGC](#) avec un effet de levier sur l'effet de report.

**Les conséquences de la politique salariale désastreuse de la Direction conduisent à :**

- la baisse généralisée des salaires (le SMIC, révélateur objectif de l'inflation, augmente de 8 % contre des AG de 2,25 % à l'ONERA),
- la démission de nombreux personnels (autant de départs à mi-2022 que sur une année « normale »),
- le découragement de l'ensemble du personnel qui voit fondre son salaire sans contrepartie,
- le partage de la misère entre tous qui n'offre plus aucune perspective d'évolution à personne,
- la perte de l'attractivité de l'ONERA.

***Si la Direction n'a que 2% d'AG à proposer à son personnel et si elle souhaite vraiment favoriser l'attractivité, qu'elle prenne ses responsabilités en proposant du temps par exemple, et en nous rendant à minima la semaine de Noël, confisquée en 2020 pour 2,4% !***

La CGT proposera des mobilisations inter-EPICS sur la base de ses revendications très prochainement. Soyez là !

**Seule la mobilisation paye : 3,6% d'AG au CNES (600 personnes en grève) contre 2,25% à l'ONERA.**

### **Avis remis par la CGT à la Direction Générale le 15 septembre**

La CGT a consulté le personnel qui est majoritairement opposé à l'accord salarial 2022 du fait :

- des faibles mesures salariales pérennes 2022 au regard de l'inflation constatée, et
- du chantage sur la Prime de Partage de la Valeur (PPV).

La CGT considère que la PPV n'a rien à faire dans un accord salarial, que la distribution de cette PPV n'a été négociée à aucun moment sur ses modalités d'application, et s'apparente donc plus à une décision unilatérale de l'employeur, qui aurait dû faire l'objet :

- d'un accord séparé véritablement négocié, ou
- d'une décision unilatérale de l'employeur, après consultation du CSEC.

La CGT aurait signé l'accord sur la PPV dans les conditions indiquées dans l'accord, si cette mesure avait été séparée de l'accord salarial.

De la même façon qu'en 2020, où la Direction a mélangé les accords sociaux avec les accords salariaux et l'intéressement, avant de les séparer à la demande justifiée juridiquement par la CGT (nous avons alors signé 2 accords sur les 3), la Direction reproduit le même scénario qu'en 2020 en mélangeant entre eux des accords qui n'ont pas à l'être légalement.

La CGT désapprouve :

- la méthode de négociation de la Direction avec le mélange d'une PPV non négociée avec un accord salarial,
- l'accord salarial 2022 qui prévoit des mesures pérennes minimalistes à l'ONERA (4%) comparé au CNES (5%) pour un même cadrage annuel 2022 à 3,7% de ces 2 organismes publics,
- l'intégration dans l'accord salarial 2022 de l'obligation d'augmentation de la part patronale prévoyance applicable au 1er janvier 2023 avec un effet de 0,5% de la masse salariale imputée "a priori" par anticipation sur la politique salariale 2023,
- des primes transport limitées dans le temps jusque fin 2023 et imputées entièrement sur la masse salariale dès 2022.

En conséquence, suite à l'avis majoritaire de nos syndiqués et du personnel qui ont répondu à notre consultation, organisée pendant 2 jours du fait des contraintes calendaires pour la signature imposées par la Direction, **la CGT ne signera pas l'accord salarial 2022.**

## Acceptez-vous d'être rémunéré avec des primes tous les ans ?

Acceptez-vous de vendre vos congés (Noël en 2020, les RTT demain) pour maintenir à peine votre salaire ?

*Si on vendait nos 5 semaines de congés, on aurait 12% d'augmentation, l'équivalent de l'inflation aujourd'hui ! Super !!!*

Acceptez-vous le retour au travail à la tâche prévue par la nouvelle convention collective (signés par toutes les OS nationales sauf la CGT) avec des postes rémunérés partiellement par des primes ? Ça s'appelle la « codification des emplois », quel joli nom... On vous en parle prochainement...



Enfin, êtes-vous prêts à renoncer à tout ce qui a été gagné par nos anciens en liquidant les conquits sociaux du CNR\*\* de 1945 ?

Denis Kessler, vice-Président du MEDEF de 1998 à 2002 : " La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! "

La fatalité n'existe pas, rejoignez la CGT maintenant et nous serons plus forts !

\*\* CNR : Conseil National de la Résistance

Votre implication auprès de la CGT est essentielle pour la qualité de vos conditions de travail, rejoignez un syndicat sérieux et à votre écoute.

**Adhérez à la CGT !**

La CGT, ce sont avant tout des salarié(e)s de l'ONERA qui s'engagent, des élu(e)s, des militant(e)s, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel.

**En 2022, j'adhère à la CGT et j'y apporte mes revendications, c'est maintenant !  
La CGT, c'est vous, c'est nous !**



### Vos Contacts ONERA :

	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Châtillon	Jean-Michel ASTIER	01.46.73.37.29
DS Meudon	Gilles PEUGNIER	01.46.23.51.42
DS Palaiseau	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Ile-de-France	Julien LE_GOUET	01.80.38.64.17
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

\* contact mail DSC : [cgt-central@onera.fr](mailto:cgt-central@onera.fr) ou [prenom.nom@onera.fr](mailto:prenom.nom@onera.fr)

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : [cgt-central@onera.fr](mailto:cgt-central@onera.fr)

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »